

Procès-Verbal

du Conseil Municipal du 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix du mois de septembre s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le Conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Convocations adressées individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le 7 juin 2021

Affichage en mairie : le 6 septembre 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Evelyne COUTEAU - M. Joël DAVID 1^{er} Adjoint - Mme Patricia MATZ 2^{ème} Adjointe - M. Thierry CRESCENCE 3^{ème} Adjoint -- M. Michel GENDRAUD – Mme Anne HERBRETEAU – M. Mehdi GIE – Mme Patricia REAL – Mme Sandrine VAYSSE – M. Walter WHITE –M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

ABSENTS EXCUSES : Mme Laurence CABRERA 4^{ème} Adjointe (pouvoir à Joël DAVID) - M. Luc ROUSSEAU (pouvoir à Anne HERBRETEAU)

Madame Sandrine VAYSSE a été nommée Secrétaire de Séance

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13+2

Le quorum est constaté.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

M. BOUWYN informe le conseil qu'il va enregistrer la séance via son téléphone.

Madame le Maire demande que lui soit remis une copie de l'enregistrement.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 11 juin 2021.

M. CHARENTON fait part de son agacement devant la faute commise sur son nom et sur d'autres dans la version précédente du PV présenté à la signature.

➤ Après en avoir délibéré :

Contre : M. Jean-Marie CHARENTON – Mme Josseline TURBEAUX – M. Marc BOUWYN

Abstention : 0

Voix favorables : 12

➤ **Le Conseil Municipal adopte le Procès-Verbal à 12 voix « pour » et 3 voix « contre ».**

**II. COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 12 JUIN ET LE 10 SEPTEMBRE 2021**

2021	DÉPENSES COMMUNE			
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B49N°359	135,55	BRICO DEPOT marteau piqueur		60632
B49N°362	696,96	COBALYS traitement Sabre		6068
B49N°363	234,68	EQUIP JARDIN réparation matériel jardinage		6068
B49N°367	2 198,40	BODET réparation cloche		615221
B50N°370	398,70	CONFORAMA congélateur coffre		60632
B52N°390	623,05	VGA réparation Nissan		61551
B56N°418	4 494,30	SAS SOCIETE SIMON tonne 300l		2188
B58N°431	1 520,78	SAS SOCIETE SIMON réparation Cergos		61551
B59N°433	358,14	INMAC WSTORE pc bibliothèque		2183
B60N°446	780,00	IMPRIMERIE GIENNOISE écho des loges		6236
B63N°473	1 090,03	SECURITY GOODDEAL extincteurs		2188
B64N°474	682,09	SAS SOCIETE SIMON Cergos		61551
B65N°476	1 209,60	BERNARD BOIS rondins terrain boules		2128
B65N°483	488,72	ALEXIS ROBERT outillage ateliers		60632
B65N°485	930,83	DARDONVILLE vêtements travail ateliers		60635
B74N°547	830,00	LE BARS ELECTRICITE prise de courant et raccordement		
B74N°550	574,30	Garage SANTIN entretien Citroën JUMPER		61551
B75N°557	1 510,80		CERIG Informatique ordi portable	2183
B75N°558	345,60		CERIG Informatique imprimante accueil	2183
B76N°561	583,92	FICHOT HYGIENE		60631
B76N°562	104,98	FICHOT HYGIENE		60631

B76N°563	475,90 Lu 474,90	NOREMAT fléau fixa speed		60632
B77N°575	936,00	ESPACE 2000 reprise terrain BMX		61521
B77N°576	782,40 Non lu	HEAU SARL dépose et pose double vitrage porte d'entrée école		
B78N°579	5 448,00		ESPACE 2000 terrain de pétanque + parking	2128
B79N°587	284,54	METHIVIER matériaux tondeuse Iseki + matériaux ateliers		61551
B79N°588	190,85	METHIVIER lame tondeuse Iseki		61558
B71N°506	391,10	HENRI JULIEN gobelets et pots empilables cantine		6068
B71N°507	837,60	SEDI cloison + pieds stabilisateurs pour le cabinet médical		6068
B71N°511	1 489,98	Les Serres de la Denisière Fleurissement		615231
B84N°616	2 159,92	SAS SOCIETE SIMON pb relevage tracteur Ergos 95		61551
2021		DÉPENSES EAU/ASSAINISSEMENT		
	PRIX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	COMPTE
B14N°70	1 560,00		DIEHL logiciel IZAR	203
B15N°73	11 808,00		TP VAUVELLE fuite AEP Lorris pont	61523
B15N°74	8 156,40		SEIT HYDREAU step débitmètre	6156
B15N°75	3 823,20		SEIT HYDREAU sonde redox	6156
B16N°84	6 589,56		SEWERIN système acoustique fuites	2156
B16N°85	7 788,00		SEWERIN pack ultrason	2156
B18N°94	1 490,30	CMPO pièces de rechange réparation		6068
B18N°98	532,80	SEIT HYDREAU		6156

DÉPENSE ECOLE

2021	ÉCOLE	PRIX	COMPTE
B74N°551	CODIASSE Château de la Bussière	289,00	6232
B74N°552	CODIASSE parc floral	484,00	6232
B74N°553	CODIASSE navette étang / école	460,00	6232

III. DÉLIBÉRATION

Madame le Maire demande que soit rajouté, à l'ordre du jour des délibérations, le placement de la commune en ZORCOMIR.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce « favorable », à l'unanimité, pour ajouter ce point à l'ordre du jour des délibération.**

1. TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le tableau des effectifs des agents de la commune doit être révisé suite aux derniers mouvements de personnels.

Emploi Permanent

Cadre emploi	Grade	Nb. Emploi	Durée hebdo. Emploi	Observations
Filière administrative	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe	1	35.00/35.00	1 stagiairisation
	Adjoint administratif	2	35.00/35.00	
	Adjoint administratif	1	18.00/35.00	
Filière Sociale	ATSEM Principal 1 ^{ème} classe	1	35.00/35.00	
	ATSEM 1 ^{ème} Classe	1	35.00/35.00	
Filière technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{re} Classe	1	35.00/35.00	2 stagiairisations
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	1	35.00/35.00	
	Adjoint Technique	4	35.00/35.00	
	Adjoint Technique	1	17.00/35.00	
	Adjoint Technique	2	16.25/35.00	

Emploi non permanent

Cadre emploi	Grade	Nb. Emploi	Durée hebdo. Emploi	Observations
Filière technique	Adjoint technique - contrat avenir	2	25.00/35.00	
	Adjoint technique - contrat avenir	3	35.00/35.00	
Filière Sociale	ATSEM 2 ^{ème} Classe apprenti	1	35.00/35.00	

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce « favorable » pour réviser les effectifs des agents de la commune selon le tableau des effectifs présenté.**

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission du budget lors de la séance du 8 juillet 2021 a souhaité remettre en subvention le même montant que l'année 2020.

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité, pour valider les subventions comme suit :**

SUBVENTIONS A ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2021 ASSOCIATION DE VARENNES CHANGY			
Nom de l'association	Demande faite	2021	Observation
A.S.V. Foot	OUI	0 €	Subvention de 700€ mise en attente jusqu'à la reprise des activités du club au sein de la commune
AFAAM	OUI	150 €	
Chores Varennes	OUI	250 €	45 adhérents
Ecole en Fête	OUI	200 €	21 adhérents
FNACA	OUI	200 €	34 adhérents

Les Archers de l'Escale	OUI	300 €	32 adhérents
Matou Music	OUI	150 €	12 adhérents
Tonic Gym Varennoise	OUI	500 €	55 adhérents
Varennes Changy Badminton	OUI	150 €	27 adhérents

1 900,00 €

SUBVENTIONS A ATTRIBUER POUR L'ANNEE 2021 ASSOCIATION HORS VARENNES			
Nom de l'association	Demande faite	2021	Observation
APEI GIEN	OUI	150 €	3 enfants
CFA EST LOIRET	OUI	250 €	2 inscrits
DDEN	OUI	20 €	Ecole
HBC Lorris Hand	OUI	0 €	7 enfants
Le souvenir Français	OUI	100 €	
Maison rurale des Sainte Geneviève	OUI	50 €	1 personne
Scouts guides de France	OUI	50 €	1 enfant
US LORRIS FOOTBALL	OUI	0 €	

620,00 €

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE « COMPÉTENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT » ENTRE LA 3CFG ET LA COMMUNE DE VARENNES CHANGY :

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention de mise à disposition d'une partie des services de la commune pour l'exercice de la compétence (ALSH) Accueil de Loisirs Sans Hébergement, comme figurant dans ses statuts (arrêté préfectoral de février 2011)

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce « favorable », à l'unanimité, pour autoriser madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de service « compétence accueil de loisirs sans hébergement » avec la 3CFG.**

4. REMISE SUR FACTURE D'EAU :

Etude de la demande de remise sur la facture n°527 de l'abonné 9822 conformément à la loi Warsmann :

1. L'abonné est un particulier.
 2. Le montant de sa facture représente plus du double de sa consommation habituelle.
 3. L'abonné a fourni la facture d'un professionnel correspondant à une réparation pour fuite.
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce « favorable », à l'unanimité, pour réaliser une remise sur la facture n°527 de l'abonné 9822 de 100% de la moyenne des 3 dernières années de consommation.**

5. REMISE SUR FACTURE D'EAU :

Etude de la demande de remise sur la facture n°470 de l'abonné 9784 conformément à la loi Warsmann :

1. L'abonné est un particulier.
 2. Le montant de sa facture représente plus du double de sa consommation habituelle.
 3. L'abonné a fourni la facture d'un professionnel correspondant à une réparation pour fuite.
- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce « favorable », à l'unanimité, pour réaliser une remise sur la facture n°470 de l'abonné 9784 de 100% de la moyenne des 3 dernières années de consommation.**

6. ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)

Sous réserve d'une délibération de la commune avant le 1^{er} Octobre, le nouveau dispositif Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZORCOMIR) permet aux commerces de moins de 11 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires qui le demandent de bénéficier d'exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les exercices 2020 à 2023. Les exonérations sont compensées à hauteur de 33% par l'Etat. Elles ne sont pas cumulables avec les autres exonérations possibles, notamment celles des ZRR (zones de revitalisation rurale).

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce « favorable », à l'unanimité, pour demander le classement de la commune de Varennes Changy en Zone de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural (ZORCOMIR).**

IV. INFORMATIONS DIVERSES

1. ÉTUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE SUR LE BASSIN DU LOING – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INTERDÉPARTEMENTAL D'AUTORISATION, DE PÉNÉTRER SUR LES PARCELLES PRIVÉES CLOSES ET NON CLOSES

Une étude hydrologique hydraulique, ainsi que topographique est en cours. Un arrêté préfectoral interdépartemental autorise les agents de l'action de prévention des inondations (PAPI) à pénétrer dans les parcelles privées, closes ou non closes pour procéder à des sondages afin d'améliorer la connaissance des mécanismes à l'échelle de la globalité du bassin versant du Loing. Les riverains ont été avertis.

2. RECOURS FORMULÉ CONTRE LE REFUS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE DE 2020

L'épisode de sécheresse de 2018 a bénéficié de la reconnaissance de catastrophe naturelle. Des maisons peu endommagées en 2018 ont vu les dégradations s'accroître fortement. La commune a reçu un refus de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'année 2020. Un recours a été déposé auprès du Ministre de l'Intérieur et du Tribunal Administratif d'Orléans. Les trois sénateurs sollicités ainsi que le Ministre Gérald DARMANIN ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à cette demande en laissant peu d'espoir quant à l'issue.

3. POINT SUR LE « PASS SANITAIRE »

La situation s'améliore. Le protocole en milieu scolaire est important et identique à celui de juin.

Dans le Loiret le taux de variant Delta reste élevé avec 91.6%.

La Préfecture a annoncé officiellement l'obligation d'être vacciné ou d'avoir réalisé un test PCR de moins de 72h, pour certains professionnels, à compter du 15 septembre 2021 et de la 3^{ème} dose de vaccin, pour les personnes de plus de 65 ans, 6 mois après la 2^{ème} injection.

4. COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS :

La dérogation pour 8 ½ journées de classe sur 4 jours est en cours de validation et sera effective pour 3 ans.

- a. **COMMISSION SCOLAIRE DU 7 JUILLET 2021** : Mme Patricia Matz fait un point sur les travaux et les achats suivis par la commission scolaire.
- b. **BIBLIOTHEQUE** : Mme Patricia MATZ présente un bilan de la rencontre avec la Médiathèque Départementale du Loiret ainsi que de la mise en route et de l'inauguration de la bibliothèque à Varennes.
- c. **COMMISSION FESTIVITES DU 25 AOUT 2021** : Présentation du déroulement du forum des associations ainsi que des festivités à venir.

5. SICTOM DE LA RÉGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE.

Le recueil des actes administratifs du SICTOM est mis à disposition des usagers à l'entrée de la Mairie.

6. ENQUETE SOLIN

Les délégués du groupe de travail du bassin du Loing et du Solin sont invités à remplir le questionnaire réalisé dans le cadre d'une enquête sur les cours d'eau du Loing et du Solin.

7. TERRAIN RUE DU PORTEAU

Mme le Maire souhaite passer à la question concernant l'achat à l'euro symbolique d'une petite parcelle de terrain située rue du Porteau qui permettrait de pouvoir agrandir le parking et avoir plus de place et d'emplacement pour les patients des médecins de la rue du Porteau. La question a déjà été vue en commission des travaux, maintenant il faut avancer sur le sujet.

M DAVID donne les éléments connus par la commission.

8. CONTRAT SEIT

M. Thierry CRESCENCE fait un point concernant le contrat qui lie la commune à l'entreprise SEIT pour la maintenance préventive et curative de l'Eau et de l'Assainissement. Depuis le mois de mai, le fontainier de la commune, M. PRIEUR essaye en vain de joindre SEIT pour les solliciter pour mener les actions de maintenance et prévention qui les lient par contrat. La situation devient intenable. Après recherche il s'avère que SEIT a réalisé un transfert d'activité vers SOGEA filiale de VINCI. Aujourd'hui on a un contrat avec SEIT qui n'a procédé à aucune intervention, aucune réparation. Ils ont décidé de faire un transfert d'activité vers SOGEA avec qui on n'a aucun contrat et qui devrait, depuis le mois de mai, faire nos interventions. Aucun courrier de résiliation ou courrier officiel de transfert d'activité n'a pas été reçu.

M. CRESCENCE fait part de sa rencontre avec la société SOC, nouvelle société créée par des anciens employés très compétents de SEIT, habitués à intervenir sur la commune de VARENNES, et leur a demandé de faire une proposition de maintenance pour les deux postes Eau et Assainissement. Il a réalisé la même demande auprès de SOGEA. Les propositions sont arrivées. M. CRESCENCE propose de transmettre les 4 propositions accompagnées d'une étude et d'une analyse des éléments de ces propositions, aux membres du conseil, afin d'aboutir à une prise de décision et une rupture de contrat avec SEIT.

M. Thierry CRESCENCE informe le Conseil qu'il poursuit son investigation auprès de JV Rabotage pour un point très précis sur la situation.

9. TRACTEUR HS

Le tracteur CERGOS 95 a 23 ans et 12 000h. De juin 2020 à août 2021 il a été réalisé pour 6 585€ de travaux de réparation et autant sont à envisager pour le maintenir en état de marche. La question se pose pour le rachat neuf ou d'occasion d'un autre tracteur. MM GIE et DAVID présentent au Conseil divers pistes de matériel d'occasion.

10. TONNE A TRAITER

La tonne à traiter est HS. Un acheteur, externe au Conseil, se positionne. M. BOUWYN propose une vente sur Facebook au mieux disant.

11. FIBRE

Le département du Loiret a prévu d'équiper tous les Loirétains de la fibre pour 2022 pour tous les opérateurs. Le calendrier des travaux a pris de l'avance et des travaux ont déjà commencé à l'entrée de la commune côté Nogent, et vont se poursuivre dans les derniers mois de 2021.

12. LES ARCHERS DE L'ESCALE

M. Christophe BOUZIAT a été nommé Président des Archers de l'Escale lors de la dernière assemblée générale.

V. EXPRESSION DES CONSEILLERS

Mme MATZ s'interroge sur le tri des déchets qui devraient réduire le volume des ordures ménagères : Que prévoit le SICTOM, moins de passages ou des passages porte à porte pour le tri ?

Mme MATZ signale une anomalie sur la signalétique des containers cartons.

M CHARENTON signale un problème d'harmonisation et de synchronisation de plusieurs heures de l'éclairage public du centre bourg et de la rue du Moulinet.

Mme Anne HERBRETEAU signale des problèmes avec les lattes du pont de la piste cyclable, situé au niveau de la Mivoie, hors secteur Varennes. Lors du signalement précédent ils ont simplement fermé le pont.

Le repas des cheveux blancs, annoncé pour le 26 septembre, est reporté à une date ultérieure après consultation des membres du CCAS. On ne peut pas dans le contexte actuel de COVID avec l'annonce de 3me vaccin pour les plus de 65ans. On ferait un regroupement de plus de 100 personnes de plus de 70 ans avec 1m² entre chaque, avec possibilité d'écouter la musique, mais pas de danser. Les anciens ne sont pas tous vaccinés. Les statistiques donnent 30 % de non vaccinés parmi les plus âgés. Demander le « passe sanitaire » à tous ne plait pas et si l'on refuse l'accès à ceux qui ne l'ont pas cela va faire mauvais effet. Quitte à faire deux repas sur 2022 pour rattraper c'est plus raisonnable de reporter. Plutôt que d'offrir un repas pourquoi ne pas offrir un spectacle, car ils n'ont rien depuis 2 ans. C'est une idée à voir.

La séance est levée à : 22h50